

# Conférence des Chefs de Gouvernement des Régions Alpines

Trente, le 27 juin 2014

## Résolution concernant la Stratégie de l'Union européenne pour la Région alpine (EUSALP)

1. Sous l'impulsion de l'Arge Alp, les Régions Alpines ont lancé l'initiative d'une stratégie européenne macro-régionale pour les Alpes et ont approuvé le 29 juin 2012 à Bad Ragaz un document d'initiative pour l'élaboration d'une stratégie macro-régionale alpine. Les Chefs de Gouvernement des Régions alpines réaffirment leur conviction qu'une stratégie macro-régionale constituerait un cadre d'action approprié pour mettre en place une collaboration de plus en plus étroite et efficace à tous les niveaux, étant donné l'identité commune que partagent les régions de l'arc alpin.
2. Les Chefs de Gouvernement des Régions alpines sont convaincus que le succès d'EUSALP dépendra fondamentalement de l'introduction de concepts novateurs qui permettent de concilier les éléments stratégiques générateurs de développement et la protection de l'environnement nécessaire, car ce serait la seule manière possible de préserver et de valoriser la Région alpine comme espace de vie, d'économie et de loisirs.
3. Les Chefs de Gouvernement des Régions alpines se réjouissent de ce que le 18 octobre 2013, à Grenoble, les Etats-nations de la Région alpine aient accueilli positivement leur initiative et de ce que le 20 décembre 2013, le Conseil européen ait ensuite invité la Commission à élaborer, en collaboration avec les Etats membres, une stratégie européenne pour la Région alpine (EUSALP) d'ici juin 2015.
4. Les Chefs de Gouvernement des Régions alpines poursuivent ensemble l'objectif de favoriser de manière équilibrée des liens réciproques entre les régions de montagne situées au cœur de la Région alpine et les régions préalpines voisines avec leurs métropoles, dans l'intérêt des unes et des autres.
5. Les Chefs de Gouvernement des Régions alpines souhaitent apporter, à travers la stratégie EUSALP, des contributions spécifiques et adaptées à la Région alpine, en vue de mettre en œuvre la stratégie "Europe 2020" en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive, et de promouvoir ainsi la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Europe.
6. Les Chefs de Gouvernement des Régions alpines soulignent l'importance d'une participation de tous les acteurs du territoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie EUSALP et accueillent favorablement le contenu de ses trois piliers : compétitivité et innovation, moyens de transport, connectivité et accessibilité aux services, énergie et ressources naturelles, tels qu'ils ont été élaborés jusque-là par le Comité de pilotage d'EUSALP (*Steering Committee*) grâce à une coopération équilibrée des Régions, des Etats et de l'Union européenne.
7. Eu égard au développement ultérieur de ces contenus dans le plan d'action futur, les Chefs de Gouvernement des Régions alpines invitent le Comité de Pilotage d'EUSALP et la Commission Européenne à concentrer leur attention sur les thèmes du renforcement de l'emploi, du développement de chaînes de valeur ajoutée

alpines, de l'amélioration des services d'intérêt général et de l'accessibilité, du renforcement de l'intermodalité et de l'interopérabilité des transports, des efforts de transfert du transport des marchandises de la route vers le rail, de l'optimisation de l'efficacité énergétique et de la production durable d'énergies renouvelables, ainsi que d'une gestion durable et efficace des ressources naturelles et culturelles.

8. Les Chefs de Gouvernement des Régions alpines s'engagent dans leurs territoires à consulter et associer toutes les parties prenantes – les citoyens, les ONG et les institutions locales – au processus d'identification des objectifs et des outils les plus adaptés à l'obtention d'un niveau de prospérité élevé et de développement durable, que poursuivent toutes les régions alpines.
9. Les Chefs de Gouvernement des Régions alpines développeront des propositions visant une *gouvernance multi-niveaux* pour ce qui est de la mise en œuvre de la Stratégie, conformément à la Charte du Comité des Régions, RESOL-V-012, qui prévoit une participation égale en droits du niveau régional et national sur la base des compétences de chacun.
10. Les Chefs de Gouvernement des Régions alpines prennent connaissance avec intérêt du rapport de la Commission européenne du 20 mai 2014 (COM(2014)284final) sur la gouvernance des stratégies macro régionales. Ils estiment, néanmoins, que ce rapport ne valorise pas assez le pouvoir décisionnel attribué aux Régions.
11. Il s'ensuit que les Chefs de Gouvernement des Régions alpines invitent le Comité de pilotage d'EUSALP - au sein duquel les Etats et les Régions sont représentés, ainsi que la Commission européenne - à envisager la possibilité de considérer comme conciliables l'option d'une présidence tournante avec l'option de la désignation d'un représentant spécial de la stratégie macro-régionale alpine. Ils souhaitent également que cette analyse soit réalisée dans de brefs délais.
12. Les Chefs de Gouvernement des Régions alpines sont conscients que des résultats tangibles pour les citoyens ne s'obtiennent qu'à travers des projets concrets qui mettent en œuvre le plan d'action de la stratégie EUSALP. Ils s'engageront à éliminer tous les obstacles réglementaires et bureaucratiques qui pourraient en freiner la réalisation.
13. Les Chefs de Gouvernement des Régions alpines invitent les Etats et les institutions européennes à éliminer les obstacles réglementaires et bureaucratiques et s'attendent, de la part de EUSALP, à une meilleure coordination des fonds disponibles au plan européen, national, régional ou local ; ils appellent surtout à la Commission européenne et aux autorités de gestion des programmes européens dans la Région alpine pour qu'elles assurent la mise en œuvre des objectifs de l'EUSALP, dans le cadre de leurs compétences respectives, déjà dans les programmes opérationnels de la période 2014-2020.
14. Les Chefs de Gouvernement des Régions alpines mandatent les Régions représentées au sein du Comité de Pilotage d'EUSALP à continuer de contribuer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie qui s'ensuit, en envisageant aussi des formes appropriées de coordination interinstitutionnelle entre les régions de l'espace alpin.